

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction générale des patrimoines

**Musée d'archéologie nationale
de Saint-Germain-en-Laye**

Recommandations

*tirées du
rapport d'inspection*

Réunion du 12 juin 2014

Première partie

ORGANISATION ET GOUVERNANCE DE L'ETABLISSEMENT

La priorité visera à clarifier les missions et compétences de chacun.

À cette fin, il convient de :

- faire aboutir le travail commencé sur l'organigramme, de le compléter de fiches de poste, ainsi que d'un plan de formation, afin de pouvoir le faire valider officiellement. Pour traduire dans les faits la fusion de 2009, le futur organigramme devrait rendre visibles et plus équilibrées les deux unités patrimoniales qui constituent désormais le service à compétence nationale, c'est à dire le musée et le domaine (au sens immobilier, château et jardins). Le pôle documentaire (transversal) et le secrétariat général (qui rassemble les fonctions supports) en seront d'autant plus légitimes. Compte-tenu du blocage de la situation, nous recommandons l'appui d'un cabinet spécialisé qui saura objectiver et dépassionner les débats et qui s'appuiera sur une méthodologie éprouvée.

- créer les échelons hiérarchiques qui font aujourd'hui défaut : la nomination d'un conservateur du patrimoine, responsable scientifique des collections, qui aura autorité sur l'équipe de conservation constitue la priorité absolue (quelle que soit la dénomination qui sera donnée à cette fonction). Il conviendra de définir très précisément ce que recouvrent respectivement les fonctions de directeur des collections et de chef du grand département.

- veiller à rassurer les agents de la conservation sur le fait qu'ils ne sont pas en concurrence avec le directeur sur leur champ d'expertise, assurer une délégation confiante sur les champs scientifiques, et associer systématiquement la conservation aux questions relevant directement de son domaines de compétence, étant entendu que la décision n'est pas collégiale, mais appartient au directeur.

Ces évolutions devront se traduire dans le quotidien de la gouvernance de l'établissement :

- redéfinir rapidement le périmètre des réunions de direction, qui associeront les seuls chefs de services (musée, documentation, secrétariat général...) et non plus l'ensemble des conservateurs ;
- instaurer des réunions de service sous l'autorité de chacun des responsables ;
- organiser des réunions ayant pour objet le débat sur des questions de fond intéressant l'établissement ;
- déléguer en nommant (ou renommant officiellement) au sein de l'équipe de conservation des coordinateurs responsables du lien avec d'autres services, de groupes de travail, d'activités transversales ;
- créer des protocoles de circulation de l'information, tant descendants qu'ascendants ;
- mettre en place des réunions techniques d'information sur les événements organisés au musée, suffisamment anticipées, pour faciliter leur organisation.

On s'attachera enfin à mobiliser l'équipe autour de projets fédérateurs :

- en premier lieu le projet scientifique et culturel qui au-delà de son potentiel fédérateur en interne représente le véritable défi pour redonner un avenir à l'établissement et une lisibilité extérieure ;
- l'élaboration d'une véritable programmation événementielle à 4 ans sur laquelle sera calé l'ensemble de l'établissement. Selon leur importance, les événements pourront nécessiter une coordination par des chefs de projet.

Deuxième partie

L'ACTIVITE MUSEALE ET LE RAYONNEMENT SCIENTIFIQUE DE L'ETABLISSEMENT

1. L'équipe scientifique du musée

- Il convient de favoriser la mobilité des conservateurs.
- Le recrutement d'un directeur des collections, investi d'une autorité hiérarchique sur l'ensemble de la conservation au titre de ses compétences scientifiques, est impératif. C'est lui qui sera chargé d'élaborer le futur projet scientifique et culturel du musée en lien avec la conservation et sous l'autorité du directeur du SCN, ainsi que d'établir une programmation des activités du musée et de veiller à son exécution, en cohérence avec le projet de l'établissement. La rédaction d'un rapport d'activité scientifique individuel par chaque conservateur (abandonnée depuis 2011), doit être envisagée, notamment pour alimenter les tableaux de bords de suivi du PSC.
- L'analyse des moyens humains et des missions conduit à recommander expressément le recrutement (ou la spécialisation en interne par redéploiement) d'un régisseur, d'un administrateur de systèmes documentaires (si possible un CHED, qui pourrait être partagé avec le pôle documentaire) et d'un installateur spécialisé.
- La nomination d'un conseil scientifique s'impose, pour sortir le musée de son entre-soi et lui permettre de bénéficier de compétences et de regards extérieurs. L'animation du conseil scientifique relève également de la responsabilité du directeur des collections, sous l'autorité du directeur du SCN.

2. La gestion des collections

Inventaires et instruments de recherche

- Recruter un administrateur de bases de données,
- Harmoniser la gestion informatique des collections,
- Mettre les collections en ligne à terme (notices et photographies), par campagnes.

Récolement

A l'occasion du déménagement de réserves envisagé depuis plusieurs années, la réalisation d'un chantier des collections, avec le budget *ad hoc*, serait l'occasion de régler la question. Cependant, ce déménagement reste une hypothèse.

De toute façon, le récolement doit être envisagé à une échelle plus vaste et plus globale qu'actuellement, en évaluant les moyens nécessaires pour le mener à bien dans un délai raisonnable.

Les étapes suivantes paraissent indispensables :

- décision de la tutelle, en accord avec le chef d'établissement et le futur directeur des collections, sur l'option à privilégier désormais (récolement de base ou approfondi ?) ;
- reprise du PRD de 2013 sous la direction du futur directeur des collections, pour mettre en place un véritable programmation des campagnes, qui devra faire l'objet d'un suivi et d'un tableau de bord, en relation avec les moyens disponibles et/ou à dégager ;
- désignation d'un coordinateur chargé d'effectuer ce suivi permanent ;
- réalisation de l'atlas topographique de toutes les réserves et achat du matériel manquant.

Conservation, restauration, réserves, sûreté

- Une commission de restauration doit être créée pour se mettre en conformité avec le code du patrimoine.
- La récente convention avec l'Inrap définit les axes de la collaboration de l'atelier de restauration avec l'Inrap. Il est conseillé de resserrer les liens avec le C2RMF pour éviter tout isolement.
- La relocalisation des réserves (sous le nom de 2C2RA) est un des chantiers majeurs à mener, auquel le directeur du SCN accorde sa priorité.
- Le déménagement des réserves nécessitera un chantier des collections complet, impossible à mener aujourd'hui. Ce budget est donc à prévoir. Si le projet était susceptible de se réaliser à moyen terme, il pourrait constituer également une solution au problème du récolement.
- A sa demande, le MAN a fait l'objet en 2013 d'un audit de sûreté très complet par la mission sécurité-sûreté de la DGPAT. Cet audit a constaté un certain nombre de défaillances tant techniques qu'humaines et effectué les prescriptions correspondantes. Celles-ci ont été prises en compte par le SCN, notamment sur le plan budgétaire en 2014.

Acquisitions

- La provenance de toutes les acquisitions doit être vérifiée d'une manière encore plus approfondie que cela n'a été fait par le passé pour éviter toute suspicion d'encourager le pillage et le commerce illégal.

Prêts et dépôts

- Dans le cadre du futur PSC, le musée devrait s'engager dans une politique plus volontariste de dépôts et de prêts de longue durée en faveur des musées de France.

Accueil des chercheurs

- L'aménagement d'un véritable pôle documentaire devra comprendre la création d'une salle de consultation des collections, munie des équipements nécessaires. Le système d'accueil de visiteurs doit prévoir de concentrer les lieux de consultation des collections et les salles de lecture des archives des fouilles, de la bibliothèque et de la documentation, actuellement éclatés.
- Cependant, avant la création d'un système documentaire informatisé décrivant l'ensemble des ressources du MAN et permettant aussi d'en assurer la diffusion en ligne, l'apport à la recherche restera à une échelle artisanale.

Actions de diffusion

- A défaut d'une rénovation totale qui s'imposerait, la rationalisation du circuit de visite, accompagnée d'une médiation efficace par le biais des nouvelles technologies, est une nécessité, de même que la création d'une salle d'interprétation sur le château, son histoire et son architecture.
- Une programmation pluri-annuelle des expositions doit être établie, en recherchant une ligne claire, susceptible d'attirer les publics à Saint-Germain, tout en ménageant des fenêtres pour des sujets plus pointus. La possibilité pour chaque conservateur de réaliser une grande exposition environ tous les six ans est de nature à motiver très fortement l'équipe.
- La création d'une grande salle d'expositions temporaires paraît indispensable pour relancer la fréquentation du musée.
- Il paraîtrait utile d'instituer des réunions régulières entre la conservation et le service des publics, non seulement pour organiser le travail commun et bien anticiper les échéances, mais aussi pour échanger sur des questions de stratégie et de politique générale des publics. Il ne serait pas inutile non plus de nommer au sein de la conservation un référent du service des publics pour assurer une interface facilitatrice.
- D'une manière générale, la question de l'anticipation des échéances et de la bonne coordination de tous les services dans le cadre des manifestations (expositions et autres) devrait faire l'objet de réunions de programmation, rassemblant sous l'autorité du directeur ou du secrétaire général des responsables de la conservation, des publics, de la communication, de la sécurité et de la muséographie.

Récapitulatif des recommandations pour la gestion des collections

- Recruter rapidement un directeur des collections ;
- Créer un conseil scientifique ;
- Harmoniser la gestion informatique des collections, et jeter les bases de leur mise en ligne ;
- Arrêter, en accord avec la tutelle, une stratégie de récolement performante, en adaptant la méthode, les objectifs et les moyens à la spécificité des collections du MAN (revoir les méthodes et analyser les moyens), et si possible régler à moyen terme la question du récolement à l'occasion du transfert des réserves et du chantier des collections ;
- Poursuivre le projet de déménagement des collections dans un lieu extérieur (projet 2C2RA) en associant avec d'autres institutions, et prévoir le budget nécessaire pour son corollaire, le chantier des collections ;
- Créer une commission de restauration réglementaire ;
- Contrôler soigneusement les provenances des acquisitions ;
- Développer une politique de dépôts et de prêts de longue durée en direction des musées de France ;
- Créer un lieu d'accueil des chercheurs performant, en lien avec le développement du Pôle documentaire ;
- Diffusion : rationaliser le circuit de visite et créer des aides à la visite grâce aux nouvelles technologies, créer une grande salle d'exposition et une salle d'interprétation du château et de son histoire, élaborer une programmation pluri-annuelle ambitieuse des expositions ;
- Les besoins identifiés nécessitent la création des fonctions suivantes (par recrutement, redéploiement ou spécialisation interne) : un régisseur, un gestionnaire des systèmes documentaires (CHED éventuellement mutualisable avec le pôle documentaire), un installateur spécialisé, auxquels devrait s'ajouter dans l'idéal un poste de catégorie B pour le pôle documentaire (voir infra), soit 3 à 4 personnes au total.

3. Le pôle documentaire

- Les perspectives ouvertes constitueront un volet important du projet de l'établissement notamment en termes de rayonnement scientifique, elles doivent être poursuivies sous l'égide du nouveau chef du pôle documentaire. Il s'agit là d'un programme pluri-annuel, qui doit être étroitement corrélé au futur PSC du musée et dont les objectifs doivent être déterminés en collaboration avec l'équipe de conservation. Par ailleurs, la communication aux chercheurs des collections et de la documentation doit être étroitement liée.
- Il est nécessaire de professionnaliser l'équipe pour parvenir aux objectifs retenus. Au moins 2 postes supplémentaires seraient nécessaires, parmi lesquels le recrutement d'un gestionnaire des systèmes documentaires, éventuellement mutualisable avec le service des collections, est absolument indispensable.
- Le MAN doit éclaircir le statut de chaque fonds et se doter des moyens nécessaires pour pouvoir négocier avec le SIAF une convention d'autonomie lui permettant de conserver, gérer et diffuser ses archives historiques, en totale complémentarité avec ses collections.

4. La revue *Antiquités nationales*

- Sur le contenu éditorial, *Antiquités nationales* doit être avant tout la revue du musée, la vitrine des recherches sur ses collections et sur son histoire. L'indispensable maintien de son ouverture aux chercheurs extérieurs devrait se comprendre dans ce cadre.
- Il n'est donc pas souhaitable qu'elle devienne le lieu d'expression de l'archéologie de terrain qui dispose de ses propres canaux de diffusion, sauf à redoubler l'existant. Il est d'ailleurs logique que

l'ensemble de la production concernant les fouilles soit rassemblé dans un même corpus de revues, soumis à l'évaluation scientifique préalable de leurs comités de lecture. L'enquête très détaillée sur les 22 revues d'archéologie du territoire national, publiée en 2007 par le MCC¹, répertorie et hiérarchise ces revues en trois niveaux, régional, interrégional et national. *Antiquités nationales* n'y figure pas. Au regard de l'opportunité d'ouvrir *Antiquités nationales* à l'archéologie de terrain, l'enquête de 2007 démontrait qu'il n'y avait pas de déficit de supports pour publier le résultat de fouilles. Ce constat reste d'actualité.

- Sur la forme : la question de la dématérialisation de la revue doit être posée au regard de sa trop faible diffusion actuelle. Dans un premier temps et pour sauvegarder le principe des échanges qui alimentent la bibliothèque du musée, la mise en ligne pourrait n'intervenir que sous un délai de deux ou trois ans après la publication papier. Aujourd'hui, une majorité des revues interrégionales d'archéologie (6/8) a choisi de mettre en ligne ses publications avec un décalage plus ou moins important par rapport à l'édition papier². L'une d'entre elles (*Revue archéologique du Centre de la France*) est même totalement dématérialisée depuis 2005 et totalise 1400 « lecteurs ». Enfin, par comparaison, nous signalons que les revues ayant conservé un tirage papier tirent en moyenne à 300 exemplaires pour un nombre d'environ 100 abonnés contre 700/800 exemplaires pour *Antiquités Nationales* pour un nombre d'abonnés inconnu.

- On s'interrogera sur une alternative au principe de subvention versée à une association qui ne sert à l'évidence, dans l'édition de la revue, que de « boîte aux lettres ». Le maintien de l'édition papier n'étant justifié que par les échanges alimentant la bibliothèque, le montant de la subvention pourrait être directement affecté au MAN pour les achats de livres, une fois la revue entièrement dématérialisée.

- Sur le fonctionnement de la revue : la qualité d'une revue s'apprécie aussi en regardant l'existence et le fonctionnement de ses organes scientifiques dont le Comité des publications et de la diffusion de la recherche archéologique (CPDRA) avait détaillé les compositions possibles (un comité de rédaction ; un comité de lecture) et en faisait une condition *sine qua non* de l'attribution de subventions. *Antiquités nationales* est certes dotée de ces deux organes qui figurent en 3^e de couverture, mais leur existence semble, de l'avis même de la conservation, plutôt théorique. Nous préconisons que le comité de rédaction soit refondé. Il est aujourd'hui composé de l'ensemble des conservateurs du MAN. Il pourrait être ouvert pour moitié à des experts extérieurs. De même, le comité de lecture doit être réactivé et être réuni au minimum une fois par an. Ces réunions devraient donner lieu à un compte-rendu.

5. L'activité scientifique des conservateurs

- Inciter les conservateurs à exercer, comme le prévoit leur statut, une activité de recherches (fouilles ou études de mobilier) indispensable au rayonnement du musée.
- Identifier clairement la part de leur temps qui sera consacrée à la recherche (comme cela se pratique par exemple dans les DRAC/services régionaux de l'archéologie).
- Viser les objectifs de ces recherches et leurs rendus (publications) lors de l'évaluation annuelle de chacun des conservateurs.
- Demander que ces recherches s'exercent au sein d'UMR afin d'éviter l'isolement.
- Etablir avec chaque conservateur un programme d'expositions dont il assurera pleinement le commissariat.

¹ Gérard Aubin (dir.)- *Enquête sur les revues d'archéologie du territoire national*, Ministère de la culture et de la communication, 2007, 181 p.

² Élise Boucharlat, Bernard Mandy.-s *Enquête sur les revues d'archéologie du territoire national : les revues interrégionales : 2007-2012*. Complément à l'enquête publiée en 2007, MCC, mars 2014.

6. Le grand département patrimonial

- La mission du chef de grand département émane du responsable du SMF qui signe par délégation son arrêté ministériel de nomination, et elle ne doit pas être confondue avec celle de directeur des collections du musée.
- Le rôle que le MAN peut jouer en tant que grand département, pour aller au-delà des missions réglementaires de base qu'il assure déjà et réaffirmer sa place dans le paysage des musées français, est à redéfinir dans le cadre de son projet scientifique et culturel.
- La tutelle devrait réfléchir à l'opportunité de créer un grand département de la préhistoire dont le siège serait au musée des Eyzies, le musée de Saint-Germain restant le grand département des antiquités nationales.
- Enfin, les relations avec le département des antiquités grecques et romaines du Louvre doivent être éclaircies pour la période gallo-romaine.

7. Le projet scientifique et culturel

- Il faut reprendre au plus vite les travaux d'élaboration du PSC, sitôt nommé le directeur des collections.
- Même si le PSC proprement dit ne s'applique qu'au musée, il doit s'intégrer au projet d'établissement du SCN, dont le directeur est le maître d'oeuvre et le responsable. Des lignes directrices globales claires doivent donc être données par le directeur du SCN, en précisant les objectifs principaux retenus pour la durée du projet d'établissement.
- Il est recommandé de charger le futur directeur des collections de coordonner la réflexion collective de la conservation sur le PSC, sous sa responsabilité.
- Il faudra veiller à la coordination entre la conservation et tous les autres services, parties prenantes de la vie du musée, et tout particulièrement avec le Pôle documentaire, dont l'offre est très liée au musée et qui constituera une part importante du nouveau PSC.
- Le projet de développement du musée doit être réaliste, et prendre en compte tant l'environnement et le développement de l'archéologie préventive dont il a été écarté, que les contraintes budgétaires actuelles.

Troisième partie

QUEL PROJET POUR L'AVENIR ?

Les propositions exposées ci-après sont conçues pour redonner une dynamique et une lisibilité au musée, tant vers l'interne que vers l'externe et pourraient être concrétisées dans le PSC. Elles reposent sur les potentialités réelles du MAN. Elles nécessitent des renforts ciblés en compétences, des moyens en fonctionnement pour assurer l'exploitation des ressources documentaires et une opération d'investissement que nous jugeons indispensable à la réussite du projet.

Le parti proposé s'articule en deux volets :

- d'une part, conserver au MAN, et même développer, son identité historique de « musée de chercheurs » autour de ses collections et du principe d'exposition permanente d'un maximum de pièces, comme autour de ses archives ; travailler à la mise à disposition la plus large des ressources afin de faire revenir chercheurs et étudiants ;
- d'autre part, mettre en place un flux régulier d'expositions temporaires en partenariat, pour faire venir au musée un public plus large et pour étendre son rayonnement au delà de ses murs.

Le musée aurait ainsi une lecture possible à deux niveaux, valorisant ses collections. Par ailleurs, cette solution permettrait d'accueillir régulièrement, grâce à ces expositions, du mobilier issu de l'actualité de la recherche archéologique.

Enfin, cette conception d'un musée selon deux axes complémentaires correspondrait au potentiel de l'équipe actuelle, composée à la fois de conservateurs chercheurs et de conservateurs plus attirés par la médiation. Pour remotiver l'équipe de conservation, et plus largement pour souder celle de l'établissement, il convient désormais de lui donner des objectifs qui s'inscrivent dans une orientation claire du musée pour les 15 ans à venir.

Nous proposons donc les actions suivantes :

- Mettre en place des partenariats pour la production d'expositions temporaires

Ces partenariats seraient orientés d'abord vers les musées de collectivités pour des productions communes d'expositions. Le partenaire apporterait des collections issues de fouilles récentes sur son « territoire ». Le MAN apporterait ses collections comme pièces de comparaison, mais aussi son expertise et des ressources en terme de conception, voire de médiatisation, en s'appuyant sur la RMN qui doit accompagner ce programme. L'exposition serait présentée d'abord en région, puis à Saint-Germain-en-Laye. La collectivité territoriale verrait ainsi ses collections et son travail valorisés « à Paris ».

Sur place, ces expositions temporaires s'inscriraient en contrepoint des collections permanentes. Elles permettraient de confronter l'actualité de la recherche aux collections anciennes de référence, en s'affranchissant s'il le faut du cadre chronologique de l'an Mil, voire de l'objet pour parler contexte et méthodes de fouilles. La muséographie, contemporaine, s'opposerait à la présentation en séries des salles permanentes et userait de tous les supports techniques pour répondre à des publics plus larges.

Cela suppose que le MAN change fondamentalement ses pratiques et ouvre enfin largement ses collections aux prêts, qu'il travaille désormais en partenariat, qu'il les suscite même.

Cela suppose que le MAN mette en place une structure d'assistance au montage de dossiers d'expositions, tant pour les aspects techniques que pour les actions de communication.

Ces partenariats pourraient bien évidemment être recherchés également vers l'international, auprès de grandes institutions comparables. Le principe d'expositions thématiques dépassant largement le territoire national offrirait également l'opportunité de redynamiser la notion d'archéologie comparée qui fut une des nouveautés portée par le MAN dans les années 1920.

Cela suppose un réel espace d'exposition temporaire de 800 à 1000 m², qui ne sera pas trouvé dans les bâtiments existants, déjà saturés, et dont l'architecture est contraignante. Cet espace devra être capable de recevoir ponctuellement de grandes expositions d'archéologie montées à/avec l'étranger. Il n'en est en effet plus concevable pour le rayonnement du musée que ses expositions se tiennent au Grand Palais comme par le passé.

Proposition : il faut trouver un espace utilisable au sein du château, afin de placer « l'évènementiel » au cœur des galeries de collections (plutôt destinées aux chercheurs) et ne pas déporter dans le parc l'espace d'expositions temporaires destiné au public large.

Dans le cadre de l'étude de programmation sur la rationalisation du circuit de visite, il faut réfléchir à la possibilité d'utiliser l'espace de la cour (par le biais d'une couverture, ou par la création d'une structure...). Ce parti, dont l'impact sur le monument historique serait limité et réversible, est celui retenu aujourd'hui par de nombreux musées contraints dans leurs espaces. C'est celui du nouveau département des Arts de l'Islam du Louvre gagnant la cour Visconti (Mario Bellini, Rudy Ricciotti), celui qui vient d'être dévoilé au public au Rijksmuseum d'Amsterdam (agence Cruz y Ortiz Arquitectos), ou celui en projet au Musée d'art et d'histoire de Genève (ateliers Jean Nouvel). L'apport d'une création architecturale contemporaine au centre du château Renaissance largement reconstruit au XIX^e s. contribuerait efficacement à en renouveler l'image, en la dépoussiérant.

- Retrouver le statut de tête de réseau des musées français d'archéologie

Nous sommes persuadés que cette ambition est à la portée du musée, car elle répond à une attente de travail en réseau exprimée fortement par les musées de France relevant des collectivités territoriales. Pour engager cette démarche, le MAN possède, avec son histoire, ses collections et son importante équipe de conservateurs des atouts indiscutables. Pour autant, la légitimité comme tête de réseau ne se décrète pas, mais se construit, se démontre avec le temps.

Cela suppose de bien vouloir consacrer du temps à animer un réseau, de se concevoir au service de celui-ci, de proposer des collaborations, d'organiser des séminaires professionnels, de renforcer les dépôts et les prêts de longue durée...

- Faire une priorité de la mise à disposition de la documentation

Au delà du travail indispensable de conservation, de catalogage de la documentation des fouilles anciennes, il faut désormais en assurer la pérennité et la mise à disposition en la numérisant.

L'entreprise est considérable et nécessitera certainement des partenariats internationaux.

Cependant, dès maintenant, la mise en ligne d'inventaires sommaires des collections, tant sur le mobilier que sur la documentation, est un devoir pour faire connaître ces ressources exceptionnelles et faire ainsi revenir les chercheurs et les étudiants.

Il s'agit là d'un projet collectif, même s'il est réalisé sous la responsabilité d'un conservateur de bibliothèque, qui doit rencontrer l'adhésion et la collaboration de tous dans l'équipe scientifique.

Plus largement, la question de la forme, de la pérennité, de la disponibilité de la documentation archéologique est totalement d'actualité. Personne ne s'en est vraiment emparé ; le MAN pourrait décider de s'en faire une spécialité et se retrouver ainsi au cœur de la recherche.

Cela suppose de renforcer et de professionnaliser la cellule archives/documentation dédiée à cette mission, de disposer sur place de vrais espaces de travail pour les chercheurs.

Cela suppose également de repenser les relations avec les chercheurs et les universités ; d'initier de véritables appels à projets sur les collections ou la documentation ; d'élaborer un règlement d'accès aux ressources ; de contractualiser avec les chercheurs et leurs institutions de rattachement sur le principe et la forme de véritables échanges.

- Créer un véritable espace sur l'histoire du château, du musée et de ses collections

Ancienne résidence des rois de France, le château illustre par son donjon, attribué à Louis VI le Gros, la résidence fortifiée romane, par sa chapelle, due à Saint-Louis, l'architecture gothique, par ses autres bâtiments, construits sous François I^{er} celle de la Renaissance et par son parc créé par Le Nôtre, la passion de Louis XIV pour les jardins. L'histoire du château est la première à raconter. Il doit ainsi intégrer le réseau des musées-châteaux d'Ile-de-France (Versailles, Ecouen...).

La création du MAN au milieu du XIX^e siècle, au moment où se construit la discipline archéologique, lui permet également de raconter et d'illustrer par ses collections et par sa documentation, l'histoire de l'archéologie, de ses problématiques et de ses enjeux, ainsi que l'histoire de sa présentation au public.

- Mettre en place un Conseil scientifique

Pour suivre l'avancement de ce programme, nous recommandons expressément la mise en place d'un conseil scientifique. Il sera également chargé d'expertiser les projets du musée, voire de les initier.
